

DG- 2020-046

Date : 9 juillet 2020

AUTORISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*

Objet : ENTRETIEN MÉNAGER – PAVILLON CFER DE MANIWAKI

CONSIDÉRANT que le contrat de service d'entretien des espaces verts du pavillon CFER de Maniwaki se terminait le 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire a procédé à un appel d'offres public et que l'ouverture a eu lieu le 9 juillet 2020 à 14h ;

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire a reçu trois soumissions conformes :

NOM	MONTANT (EXCLUANT LES TAXES)
Entretien ménager Robert Richard	24 000,00\$
9419-0956 Québec Inc.	31 200,00\$
6488200 Canada Inc.	37 440,00\$

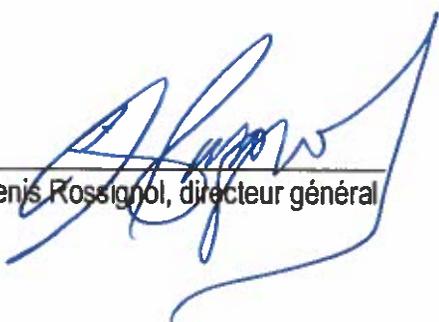
CONSIDÉRANT que la soumission de Entretien ménager Robert Richard est la plus basse;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Charles Pétrin, directeur du Service des ressources matérielles, d'accepter la soumission reçue la plus basse;

CONSIDÉRANT que le contrat est octroyé pour une période d'un an (2020-2021), et renouvelable pour deux autres années (2021-2022 et 2022-2023);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif en appui à la direction générale.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL AUTORISE l'adoption de l'octroi du contrat d'acquisition au soumissionnaire le plus bas qui est conforme, soit à Entretien ménager Robert Richard au montant de vingt-quatre mille dollars (24 000,00\$) excluant les taxes, et autorise M. Charles Pétrin, directeur du Service des Ressources matérielles et technologiques à signer le contrat à cet effet.


Denis Rossignol, directeur général


Louis-Philippe Larivière, secrétaire général